
Règlement Triathlon d'Hostens 2026

Cette épreuve est co-organisée par le SAGC Triathlon et le Conseil départemental de la Gironde.

Article 1 : Introduction

Le Triathlon d'Hostens comporte 5 épreuves : 3 Triathlons et 2 Cross Duathlons qui se dérouleront sur une même journée.

- Date : Dimanche 26 avril 2026
- Lieu : Domaine de Loisirs d'Hostens, 33125 HOSTENS.

Ces courses donneront lieu à des classements individuels.

Article 2 : Règles

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant le règlement de la Fédération Française de Triathlon, ainsi que les règles définies ci-dessous.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont à faire en ligne uniquement sur le site Klikego, jusqu'au vendredi 24/04/2026 à Minuit.

Tarifs des droits d'inscriptions (hors frais) :

- Engagement sur le triathlon XS : 20€ à partir de la catégorie Benjamins.
- Engagement sur le triathlon S : 30€ à partir de la catégorie Cadets.
- Engagement sur le triathlon M : 50€ à partir de la catégorie Juniors.
- Engagement sur le cross duathlon 6/9 ans : 10€
- Engagement sur le cross duathlon 10/13 ans : 10€

Les non licenciés FFTRI devront s'acquitter d'une licence expérience (ex pass-compétition) dont les tarifs sont les suivants : Pour le M = 22 €, pour le S = 7 €, pour le XS = 4 €, pour les 6/9 et 10/13 = 4 €.

Lors du retrait des dossards, les concurrents se verront remettre un dossard, une étiquette de selle ainsi qu'une puce de chronométrage. La puce est à porter à la cheville gauche pour la course et doit être rendue à l'arrivée. Les puces non restituées seront facturées aux athlètes.

L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions sans avoir à se justifier.

Article 4 : Acceptation de règlement

L'inscription à la course vaut acceptation du règlement par le concurrent (ou responsable légal pour les mineurs).

Article 5 : Annulation de l'épreuve

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'annulation. Les frais d'engagement seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve, déduction faite d'un montant de 20%.

Article 6 : Organisation

Les départs sont donnés de façon groupée.

- Triathlon XS : 10h00
- Cross Duathlon : 10/13 ans : 12h00
- Cross Duathlon : 6/9 ans : 12h45
- Triathlons S et M : 14h30

Article 7 : Parcours

Le parcours ne présente pas de difficulté de dénivelé. Voir les plans sur le site :

- XS : 400 m / 10 km / 2.5 km
- 10-13 ans : 1km / 4km / 500m
- 6-9 ans : 500m / 1.5km / 250m
- S : 750 m / 20 km / 5 km
- M : 1500 m / 40 km / 10 km

Article 8 : Règles générales de course

Aucune aide extérieure ne sera autorisée. La participation des concurrents au briefing est obligatoire. Le dossard remis à chaque participant devra être attaché sur une ceinture porte dossard 3 points.

L'organisation souscrit à l'assurance manifestation de la FFTRI et se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégât matériel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité. L'organisateur n'est pas responsable du comportement des personnes enfreignant la législation du code de la route.

Article 9 : Partie natation

Triathlon :

Le bonnet de bain fourni par l'organisateur est à porter obligatoirement pendant la natation. Le parcours est composé de 2 boucles pour le Tri M (sortie à l'australienne) et 1 boucle pour les Tri XS et S.

Le dossard ne doit pas être porté pendant la natation.

Article 10 : Partie cycliste

Triathlon :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée.

La course est sans drafting. La règle appliquée est celle de 7 m. Les vélos de chrono sont autorisés.

Le fléchage marqué « XS, S ou M » de couleur blanche avec une direction sera mis en place au sol.

Le parcours est composé de 2 boucles pour le Tri M et 1 boucle pour les Tri XS et S.

Cross Duathlon :

Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée.

Le fléchage de couleur rouge pour le 10/13 avec une direction sera mis en place sur des supports verticaux.

Le fléchage de couleur vert pour le 6/9 avec une direction sera mis en place sur des supports verticaux.

Article 11 : Partie course à pied

Le parcours est composé de 2 boucles pour le Tri M et 1 boucle pour les Tri XS et S.

Tous les parcours course à pied des Cross Duathlon se composent d'une seule boucle.

Article 12 : Ravitaillements

Partie vélo : pas de ravitaillement

Partie course à pied : 1 poste tous les 2.5 km environ et un à l'arrivée.

Article 13 : Obligations médicales

Lors des inscriptions, des documents sont à renseigner pour les non licenciés FFTri :

- Pour les mineurs : Questionnaire de santé et autorisation parentale.
- Pour les majeurs : Formulaire Info Santé

Article 14 : Circulation

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le code de la route.

Article 15 : Arbitrage et décisions

Les arbitres sont des arbitres régionaux. Un arbitre principal est désigné. Il règlera tout litige. Des officiels l'assisteront pour la régularité du déroulement de la course.

Le respect de l'arbitre et de ses décisions est une priorité pour notre sport : en toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres et/ou des organisateurs.

Article 16 : Développement durable

Le Triathlon d'Hostens est une épreuve qui se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des athlètes sur leur responsabilité à respecter l'environnement dans lequel ils vont évoluer. L'organisation met en place des zones de propreté. Le concurrent s'engage à jeter ses déchets dans les zones prévues à cet effet.

Article 17 : Service médical

Une équipe de secouristes sera présente pour assurer les secours ainsi que les motards.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

Article 18 : Récompenses

Les 3 premiers au scratch, femme et homme, ainsi que des catégories jeunes sont récompensés. Ainsi que les premiers homme et femme de chacune des catégories, Séniors et Masters sur le S et XS (sans cumul).

Les 3 premiers de chaque catégorie des Cross Duathlon seront récompensés.

La remise des prix se fera à 11h15 pour le XS, 13h15 pour les Cross Duathlon et 17h15 pour le S et M.

Seuls les athlètes présents lors de la remise des récompenses peuvent prétendre à leur dotation.

Article 20 : Résultats

Les résultats complets seront disponibles sur le site du chronométreur, des partenaires et de l'organisateur.

Article 21 : Droit à l'image

Par leur participation, les concurrents du Triathlon d'Hostens autorisent l'organisation à utiliser les photos/vidéos prises durant la manifestation à des fins de promotion de cet événement sportif. Ils cèdent leur droit à l'image pour l'ensemble des moyens visuels effectués lors de cette manifestation.

Article 23 : informations personnelles

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.